

Conducteur de métro

RNCP42187 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31840
Code(s) ROME	N4301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/04/2026
Date d'échéance	30/04/2031

Certificateur(s)

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS · SIRET : 77566343801906

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Tout d'abord, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence progressive de son réseau de transport en Île-de-France, la RATP souhaite préserver le parcours de ses salariés, en le valorisant par une certification reconnue au RNCP.

Ainsi, par la reconnaissance d'une certification professionnelle, les salariés concernés maintiendront un certain niveau d'employabilité, dans l'éventualité où un autre transporteur que la RATP deviendrait leur employeur, ou s'ils envisageaient une mobilité volontaire.

Ensuite, consciente de sa responsabilité économique et sociétale, la RATP souhaite avec l'apprentissage, participer activement à la formation de jeunes, dans tous les domaines liés aux métiers du transport de voyageurs, au travers notamment de parcours certifiants.

Avec un objectif d'environ 500 apprentis d'ici quelques années, au bénéfice d'autres entreprises du secteur du transport public de voyageurs, la RATP, via le CFA du groupe RATP, porte l'exigence de favoriser la formation et l'insertion d'apprentis notamment avec des titres de niveau de niveau 3 accessibles à un public peu, voir pas diplômé du tout.

ACTIVITÉS VISÉES

Transporter les voyageurs en appliquant les règles de sécurité des équipements et des personnes selon la réglementation ferroviaire en vigueur.

Conduire le train (métro) en fonction de critères de régularité, de respect des horaires, de confort des voyageurs et de respect de la réglementation en vigueur.

Mettre en place les mesures d'urgence et transmettre les informations aux services concernés lors de situations perturbées/dégradées.

Appliquer des procédures mémorisées (appries en formation initiale et continue) et écrites.

Communiquer avec les intervenants liés au transport PMI (poste de manœuvre informatisé), PCC (poste de commande centralisé), les services de maintenance et, le cas échéant, avec les salariés de l'entreprise présents dans les espaces (Conseiller commercial des stations de métro, agents de sûreté...).

Informers les voyageurs selon les situations rencontrées (normales et dégradées).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Se présenter en tenue avec ses agrès (clés d'accès, fiche d'activité journalière...).

Emarger à sa prise et fin de service.

Prendre connaissance du contenu de son service.

Préparer et renseigner son bulletin de conduite du jour.

Consulter la présence ou non d'une fiche ligne (= modification permanente ou temporaire d'un élément à prendre en compte, affectant la circulation habituelle sur la ligne).

Relever un autre conducteur.

Rechercher le prochain service sur la feuille prévisionnelle des postes à assurer.

Rechercher et se rendre à la position de dégarage du train.

Veiller à sa sécurité et à celle de ses collègues au niveau des voies de garage.

Manœuvrer et procéder à la mise en mouvement du train et au dégagement du quai.

Conduire le train dans le respect de la sécurité, la régularité et le confort des voyageurs.

Assurer l'ouverture et la fermeture des portes (aussi appelé service voyageur) avec une surveillance (visuelle directe ou par écrans interposés) de la ligne de quai lors de la mise en mouvement du train.

Détecter et identifier une avarie sur le train lors d'une situation dégradée.

Communiquer avec les interlocuteurs professionnels et les voyageurs aussi bien en situation normale qu'en situation dégradée.

Intervenir sur le train et sur les installations en cas de nécessité.

Restituer par écrit les éléments journaliers de son activité sur les documents en vigueur dans l'entreprise.

Blocs de compétences

RNCP42187BC01 — Conduite des métros

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer la conduite d'un métro en prenant en compte le fonctionnement des systèmes de sécurité.

Réagir face aux différentes problématiques pouvant être rencontrées sur le métro afin d'assurer l'exploitation de la ligne pour les voyageurs.

Effectuer la conduite d'un métro en se conformant aux indications de vitesse et de signalisation.

Adapter sa conduite selon le comportement du matériel roulant, selon les conditions d'adhérence et atmosphériques, afin d'assurer une exploitation en toute sécurité.

Effectuer la conduite d'un métro en respectant les horaires de la fiche de travail et en mettant en œuvre les moyens pour assurer un intervalle régulier en ligne en fonction de l'affluence voyageur et des conditions d'exploitation.

Réaliser les manœuvres de retournement sur voies principales et secondaires (ligne et terminus) afin d'assurer une continuité de service.

Appliquer les règles de conduite lors d'un incident d'exploitation (ex : accident grave voyageur, défaut de signalisation, procédure alerte feu/fumée...) afin de garantir la sécurité ferroviaire.

Adapter sa vitesse aux conditions de visibilité et d'adhérence dans le respect des règles de conduite et de signalisation quelles que soient les circonstances.

Détecter les événements inhabituels concernant la conduite du métro (patinage, bruit anormal du matériel roulant...).

Pallier un défaut des systèmes embarqués de contrôle de la vitesse du métro (KISVA, KISAEU...)

Identifier tout événement inhabituel, matériel roulant ou voyageurs, et réagir en conséquence afin d'éviter les sur incidents.

Analyser les informations du boîtier de signalisation, identifier le type d'avarie et appliquer les procédures réglementaires du livre de procédure.

Traiter les avaries du matériel roulant en respectant les consignes de sécurité et en informant les voyageurs afin de reprendre l'exploitation en toute sécurité.

Savoir identifier une personne en situation de handicap en étant sensibilisé aux différents niveaux de handicap afin de déployer au mieux les actions et les interventions adaptées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations écrites.

Mises en situation.

Oral.

RNCP42187BC02 — Opérations de prise et fin de service

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les actions de prise de service :

- en respectant sa fiche de travail (horaire, contenu de son service),

- en émargeant sa présence sur le registre présent en terminus,
- en prenant connaissance des consignes de sécurité (cadre "sécurité-circulation") en vigueur à l'attachement,
- en ayant, en sa possession, l'ensemble des agrès (documentation et accessoires liés à la conduite) nécessaires à la conduite du métro,

en signalant sa présence auprès du manager d'exploitation ferroviaire et/ou au gestionnaire de terminus.

Renseigner tout évènement survenu pendant son service et remettre son bulletin de conduite en fin de service au manager de proximité.

Prendre connaissance de son service pour le prochain jour travaillé.

Vérifier ou contrôler les installations fixes pour permettre d'identifier les anomalies sur ordre des chefs de postes.

Appliquer les procédures réglementaires écrites et/ou mémorisées afin de résoudre l'anomalie le cas échéant.

Réaliser les opérations de vérification des organes de sécurité du matériel roulant avant toute mise à disposition de l'exploitation.

Respecter la position de garage transmise par le chef de poste et appliquer les prescriptions de sa plaque repère.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations écrites.

Mises en situation.

Oral.

RNCP42187BC03 — Communication

LISTE DE COMPÉTENCES

En cas d'incident, informer les voyageurs, en utilisant les outils embarqués de communication, sur la nature de l'incident, en exprimant la situation de façon claire et précise, en faisant des annonces régulières, en communiquant sur son évolution, tout au long de la progression de l'incident, en estimant un délai de reprise d'exploitation afin d'assurer la meilleure qualité de service possible.

Informers les voyageurs pendant leur déplacement sur la ligne impactée ou les lignes en correspondance afin de les aviser en amont de prévoir un itinéraire de contournement et anticiper leur déplacement, en utilisant les outils embarqués de communication.

Communiquer de façon claire et précise en utilisant les outils embarqués de communication, avec les acteurs du transport, en utilisant un vocabulaire ferroviaire ne laissant aucune interprétation possible.

Rendre compte de la progression de l'incident au chef de poste après chaque action réalisée.

Assurer une information aux voyageurs afin de les aider lors de leur déplacement : renseignements commerciaux, évènementiels et sociaux...

Utiliser les outils embarqués de communication voyageur (Sono, TETRA).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations écrites.

Mises en situation.

RNCP42187BC04 — Sécurité et réglementation

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier la composition et la configuration de la voie et du tunnel (ballast, traverse, rail de roulement et de traction, contre-rail, signalisation, radier, niche, piédroit, voute, éclairage, organe de sécurité).

Identifier les différents types de voies (circulation de matériel fer et pneumatique).

Détecter les évènements inhabituels

(rail cassé, affaissement...) et passer les signalements avec exactitude.

Identifier et utiliser une zone de manœuvre en ligne (permettant de changer de voie et d'optimiser l'exploitation en cas de situation dégradée).

Manœuvrer un appareil de voie en identifiant le dispositif de commande (type, particularités) et en fonction de la position (continuité de voie principale ou voie déviée)

Vérifier un appareil de voie en identifiant les branchements simples, la communication et la jonction croisée et en identifiant la composition d'un appareil de voie (cœur d'aiguille, talon et pointe de l'aiguille, lames d'aiguilles, tringles d'écartement).

Effectuer un déplacement sur les voies en respectant la réglementation en vigueur et en utilisant les agrès adéquats afin de se déplacer, seul ou accompagné, en toute sécurité.

Assurer les quatre phases du service voyageur :

- Surveillance de l'échange voyageur,
- Prise de décision de fermeture des portes,
- Fermetures des portes,
- Départ de la rame.

Traiter les incidents voyageurs en toute sécurité (signal d'alarme, retenue de portes...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations écrites.

Mises en situation.

Oral.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de transport en commun, de taille intermédiaire ou grande.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur/Conductrice de métro.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les conducteurs de Métro reçoivent tout d'abord une autorisation provisoire d'exercer les fonctions de conduite sur le Métro.

C'est à l'issue d'une année d'activité, sans écart lié à la fonction, qu'est remise l'autorisation définitive d'exercer les fonctions de conducteur/conductrice de Métro.

L'habilitation des conducteurs/conductrices de Métro est réglementée à partir du décret n°2017-440 du 30 mars 2017 dit décret STPG « sécurité des transports publics guidés » et du règlement de sécurité de l'exploitation (RSE).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 400 €
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 668
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	73 %
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction

Voies d'accès

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Responsable du centre de formation de la direction opérationnelle MTS ou son/sa représentant(e) (interne à l'OC)

Un agent (F/H) conducteur moniteur d'une ligne de transport (externe à l'OC)

Un(e) représentant(e) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (externe à l'OC)

Un(e) représentant(e) de la politique de formation de la direction du groupe RATP (externe à l'OC)

Un(e) représentant(e) de la direction des ressources humaines (externe à l'OC)

Un(e) représentant(e) d'un organisme de formation de la SNCF (externe à l'OC)

Base légale

Date de décision	30/04/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/04/2031
Date de dernière délivrance possible	30/04/2035

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	116	0	100 %	—
2023	114	0	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP38276

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42187/>